

Mesures en faveur de l'élevage ovin

(lettre du 31 octobre 2007 de Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, à Guy Chambefort, député de l'Allier)

Les mesures conjoncturelles allient :

- une prise en charge des intérêts d'emprunts à long terme des éleveurs les plus en difficulté. Cette mesure bénéficiera d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur le fonds d'allègement des charges (FAC) ;
- un report ou une prise en charge des cotisations sociales ;
- une aides « de minimis » basée sur la perte de marge brute des éleveurs spécialisés, dotée d'une enveloppe de 12 millions d'euros ;
- le paiement d'une avance de 50% de la prime à la brebis dès le 16 octobre, la Commission ayant accédé à la demande formulée par la France.

Les mesures structurelles, négociées avec la profession, visent à :

- renforcer l'organisation de l'offre et de la qualité des produits dans la filière ovine ;
 - mettre en œuvre une politique de limitation des effets de distorsion de concurrence ;
 - organiser les capacités d'amélioration génétique ovine autour des 6 pôles régionaux ;
 - mieux prendre en compte le secteur ovin dans les programmes d'enseignement ;
- Mettre en adéquation la recherche avec les besoins des professionnels.

Par ailleurs, dans le cadre du bilan de santé de la politique agricole commune et à l'occasion de la présidence française, un débat au niveau communautaire sur l'avenir des filières ovines et sur le régime de soutiens au secteur sera engagé.